

## Séance du 9 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le neuf février 2017 à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ.

Étaient présents : MM. CHAPOTON G., BRION F.-X., COUQUILLOU L., DOUET M., DOURY R., BARDON D., GRANGE F., Mmes. CHOUARD M.-A., DELAUNAY B., GREFFIER M.-J., PÉRAULT S., PINEAU L., RAGUIN N., SASSIER F.

Absente excusée : Mme PLAULT E.

M GRANGE Fabrice est élu secrétaire.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du cinq janvier deux mil dix-sept. Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

### **FINANCES COMMUNALES**

#### **1) Subventions communales 2017**

La Commission des Finances s'est réunie le lundi 30 janvier 2017 pour examiner les différentes demandes de subventions des associations communales.

Après avis favorable de la Commission des Finances à la répartition proposée, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les subventions communales pour 2017.

#### **2) Demande du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) auprès du Conseil Départemental pour des travaux de voirie au titre de l'enveloppe « socle »**

Dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) pour les travaux de voirie, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver le plan de financement et de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le plan de financement tel que figurant ci-dessus, et **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une subvention au titre de l'enveloppe « socle » du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) d'un montant de 10 291,00 € pour les travaux de voirie.

#### **3) Demande de subvention au titre de la DETR pour l'acquisition d'une pompe à chaleur (PAC) pour le bar-restaurant**

Considérant la signature d'un nouveau bail entre la commune et le repreneur du café-restaurant communal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

• **DONNE** son accord à la réhabilitation du système de chauffage du café-restaurant communal,

• **SOLLICITE** une subvention, au titre de la D.E.T.R., selon le plan de financement suivant :

Acquisition d'une pompe à chaleur 16 700,00 € H.T.

D.E.T.R. 6 680,00 €

Autofinancement 10 020,00 €

• **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2017,

• **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tout document nécessaire à cette opération.

### **II - PERSONNEL COMMUNAL**

#### **• Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

• La création d'un emploi d'un adjoint technique à temps complet pour effectuer principalement la gestion et l'entretien des espaces verts mais aussi l'entretien de la voirie communale, la surveillance globale de la commune, l'entretien des bâtiments communaux, des outils et des véhicules à compter du 13 mars 2017.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique,

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique,

• De modifier ainsi le tableau des emplois.

### **III - INTERCOMMUNALITÉ**

#### **1) Désignation des membres titulaire et suppléant de la CLETC de Loches Sud Touraine**

Monsieur le Maire expose que, suite à la fusion des communautés de communes du Grand Ligeillois, de Montrésor, de la Touraine du Sud et de Loches Développement, le nouveau conseil communautaire de Loches Sud Touraine a créé, par délibération en date du 11 janvier 2017 une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) comme le prévoit l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Il convient donc que la commune de DRACHÉ désigne pour la représenter au sein de cette CLECT, pour la durée du mandat, un membre titulaire et un membre suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne en qualité de membre titulaire Monsieur Gilles CHAPOTON et en qualité de membre suppléant Monsieur François-Xavier BRION

#### **2) Refus du transfert automatique de la compétence URBANISME à la communauté de communes Loches Sud Touraine**

La loi ALUR (pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 prévoit le transfert de la compétence Urbanisme aux communautés de communes avec la réalisation de PLU intercommunaux (PLUi). Ainsi, les communautés deviennent compétentes de plein droit en matière d'urbanisme au plus tard au lendemain du délai de 3 ans suivant la promulgation de la loi ALUR, c'est-à-dire le 27 mars 2017.

Toutefois, cette prise de compétence peut être reportée si, dans les 3 mois précédant ce terme, au moins 25% des communes, représentant au moins 20% de la population du territoire, s'y opposent.

Les points qui ont été soulevés à l'occasion de la conférence des maires sont les suivants :

- la Communauté de Communes Loches Sud Touraine doit lancer en 2017 les travaux sur l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui se veut être la déclinaison spatiale du projet de territoire à construire et à débattre.
- 43 communes sur 68 sont couvertes actuellement par un document d'urbanisme communal (PLU ou carte communale). Lorsque le SCOT sera approuvé, ces documents devront être rendus compatibles avec celui-ci dans un délai de trois ans.
- les élus s'accordent sur le fait que pour coordonner avec efficacité et pragmatisme les politiques de développement du territoire, d'urbanisme, d'habitat, de services à la population, de protection de l'environnement, les outils et les lieux de débat sont à construire pour garantir une articulation étroite entre les démarches communales et intercommunales.
  - afin de réfléchir sereinement sur l'opportunité et la pertinence d'un PLU*i* pour le territoire de Loches Sud Touraine et ses 68 communes, les élus sont convenus de se donner un délai suffisant et nécessaire à un débat éclairé sur le sujet, à savoir une prise de position avant la fin de l'année 2017.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de s'opposer dans l'immédiat au fait que la Communauté de Communes devienne automatiquement compétente en matière d'urbanisme dans l'échéance de la loi ALUR, soit le 27 mars 2017.

#### **IV - URBANISME**

##### **Droit de préemption concernant la parcelle cadastrée C N°63 situé 2, rue du Breuil**

*Informé de la déclaration d'intention d'aliéner la parcelle à usage d'habitation cadastrée section C N°63, sise 2, rue du Breuil à DRACHÉ, d'une superficie totale de 190 m2, situé en zone UB du Plan Local d'Urbanisme,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien situé en zone UB du PLU communal.*

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **RPI Esves & Manse**

###### **Conseil de classe du 7 février 2017**

Pour la rentrée 2017, 21 PS (3 ans) sont inscrits et 3 nouveaux élèves sont prévus ; 16 élèves de CM2 partiront en 6<sup>ème</sup>. L'effectif prévu, sans compter les 2 ans, est de 134 élèves.

Cette année, la course longue organisée par l'USEP avec plusieurs écoles primaires du secteur aura lieu le 11 mai à Draché.

Pour les périodes 3 et 4, les activités retenues à l'école de Draché sont le théâtre, la découverte de l'osier et les jeux sportifs.

Le bac à sable pose des problèmes de salubrité. La commission bâtiments en liaison avec la commission scolaire, après avis des enseignantes et des parents d'élèves, prendra la décision de l'aménager ou de le supprimer.

#### **INTERCOMMUNALITÉ**

##### **Commissions thématiques de Loches Sud Touraine (LST)**

Outre la commission des finances constituée uniquement de conseillers communautaires, la communauté de communes de Loches Sud Touraine a proposé de créer 12 commissions thématiques intercommunales. Suite aux propositions reçues des 68 communes, la constitution des commissions a été votée au conseil communautaire du jeudi 2 février.

Ont été retenus :

COMMISSIONS	MEMBRES
Économie	Loïc COUQUILLOU
Économie numérique	David BARDON
Eau et Assainissement	Fabrice GRANGE
Solidarité	Liliane PINEAU
Pôles de proximité - Mutualisation	François-Xavier BRION
Culture	Gilles CHAPOTON
Aménagement du territoire	Gilles CHAPOTON
Enfance Jeunesse	Gilles CHAPOTON

##### **Modification de la composition des syndicats mixtes**

Pour le SMAEP (Syndicat mixte d'adduction d'eau potable), Loches Sud Touraine voulait que deux membres du bureau de la communauté de communes (un titulaire et un suppléant) intègrent le syndicat. Sont donc désormais désignés :

- titulaires : Fabrice GRANGE, François-Xavier BRION et Gérard MARQUENET
- suppléants : Marie-Jo GREFFIER et Marc HAMON

#### **BÂTIMENTS PUBLICS**

##### **Planning des travaux d'isolation- chauffage du bloc mairie, école et garderie**

Suite au rapport d'études du cabinet Energio, les différents scénarios ont été présentés. Si on utilise des matériaux biosourcés, l'aide s'élèvera à 60% du montant des travaux d'isolation et de ventilation. Et un dossier sollicitant 20% d'aide complémentaire a été déposé auprès du ministère de l'écologie dans le cadre des Territoires à Énergie Positive pour une Croissance Verte. Pour la partie isolation-ventilation, le coût est estimé à 203 800€ HT avec un reste à charge de 54 000€

Pour la partie chauffage, une étude complémentaire par un bureau thermique sera nécessaire afin de préciser la faisabilité technico-économique d'une chaufferie bois et sa comparaison avec une chaudière gaz.

L'Agence Locale de l'Énergie (ALE) a présenté un planning prévisionnel du déroulement de l'opération :

- 2017 : étude chaufferie, choix d'un maître d'œuvre, études, consultation des services instructeurs, appel d'offres...
- 2018 : demande de subvention DETR, travaux

• **Rénovation des stores de la salle des Ormeaux et de la mairie**

Monsieur David BARDON et Madame Liliane PINEAU de la commission « Bâtiments » ont reçu un commercial de « Monsieur Store ». Il a présenté les différentes solutions techniques qui pourraient convenir. Pour la mairie, le choix s'est porté sur des stores à bandes de tissu verticales pour les fenêtres et d'un store à enrouleur avec une toile microperforée pour la porte du secrétariat. Pour la salle des Ormeaux, deux stores à enrouleur avec toile microperforée et des films miroir sans tain.

Monsieur BARDON est chargé de demander deux autres devis et le choix sera fait au prochain conseil, le 9 mars.

• **Gymnase**

Les treuils électriques pour les panneaux de basket seront installés demain, vendredi 10 février, par la société Marty.

**ENVIRONNEMENT**

• **Réunion d'information sur la création d'un parc photovoltaïque**

Une société photovoltaïque qui souhaite implanter un parc photovoltaïque sur les terres d'un agriculteur de la commune, viendra présenter le projet le lundi 27 février 2017 à 9h30.

**SÉCRÉTARIAT**

Monsieur le Maire informe les élus qu'à partir du 1<sup>er</sup> mars 2017, seules les mairies équipées de dispositifs numériques de recueil (DR) pourront prendre en charge les demandes de CNI. Malgré tout, les petites communes qui ne sont pas dotées du DR auront un rôle important pour guider les administrés dans leur démarche administrative qui tend vers la dématérialisation.

**VOIRIE**

Monsieur François-Xavier BRION informe que le groupement de commandes qui existait avec les communes du Grand Ligueillois va pouvoir se poursuivre. Mais piloté auparavant par la commune de Manthelan, il le sera désormais par la communauté de communes de Loches Sud Touraine.

La commission a déjà fait le tour des voiries communales et a répertorié les besoins. Il restera à évaluer le chiffrage avec le technicien de Loches Sud Touraine.

**MATÉRIELS**

Monsieur François-Xavier BRION informe que des devis pour un tracteur tondeuse ont été sollicités auprès de plusieurs sociétés ou artisans.

Il informe également qu'il va déposer des demandes de subventions auprès de l'Agence de l'eau et du ministère de l'écologie dans le cadre des Territoires à Énergie Positive pour du matériel de désherbage alternatif.

**PROCHAINES RÉUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL**

Les prochaines réunions de Conseil Municipal auront lieu les **jeudi 9 mars 2017 à 20h00 et jeudi 6 avril 2017 à 18h30.**

La séance est levée à 22h45.